

## RÈGLEMENT DU PRIX « ÉCO-VISIONNAIRES »

4<sup>ème</sup> Édition 2025

---

### ARTICLE 1 – Objet du concours et catégories

L'association Femmes de Bretagne organise la quatrième édition du prix « Éco-visionnaires ».

Ce concours a pour objet de mettre en lumière des femmes de la Région Bretagne et du département Loire-Atlantique, qui portent un modèle d'entreprise innovant et engagé dans la transition sociale et écologique et/ou dans le domaine de l'aïdance.

Trois catégories de prix sont ouvertes pour cette nouvelle édition :

- Prix « Entrepreneur / Dirigeante »
- Prix « Porteuse de projet »
- Prix « Association portée par une femme »

Deux catégories de prix "coup de coeur" sont ouvertes pour cette nouvelle édition :

- Prix coup de coeur AG2R : entrepreneure de plus de 50 ans\*
- Prix coup de coeur AG2R : entrepreneure et aidante ou entrepreneure dans le domaine de l'aïdance\*\*

### ARTICLE 2 – Conditions d'éligibilité

Le concours est réservé aux structures et projets menés par des femmes dans la région Bretagne et du département Loire-Atlantique.

La candidate doit être adhérente au réseau Femmes de Bretagne lors du dépôt de candidature. Pour adhérer, vous pouvez cliquer ici : <http://www.femmesdebretagne.fr/j-adhere/>

Chaque catégorie de prix est ouverte à un type de structure différente :

1<sup>ère</sup> catégorie « Entrepreneur / Dirigeante » : sont éligibles les entreprises, quelle que soit leur forme juridique (en indiquant l'immatriculation au répertoire SIREN depuis moins de 5 ans).

2<sup>ème</sup> catégorie « Porteuse de projet » : sont éligibles tous projets répondant à l'objectif du prix, avec business plan sur 3 ans établi.

3<sup>ème</sup> catégorie : « Association portée par une femme » : sont éligibles les associations déclarées en préfecture et présidées par une femme.

4<sup>ème</sup> catégorie : « Femme entrepreneures de plus de 50 ans » (L'immatriculation au répertoire SIREN à dû être effectué au 50 ans de la candidate ou après)

5<sup>ème</sup> catégorie : « Femme entrepreneure et aidante ou Femme entrepreneure dans le domaine de l'aïdance" *Le terme "aidante" désigne une personne qui apporte une aide régulière et bénévole à une personne dépendante en raison de son âge, d'un handicap, d'une maladie chronique ou invalidante en plus de son activité.*

Les structures dont l'un des membres fait partie du jury du Prix « Éco-visionnaires » 2025 ne pourront pas participer. Les lauréates des années précédentes ne pourront pas participer.

Les 4 et 5ème catégories prix coup de cœur peuvent concourir en plus aux premières catégories. Le jury peut se permettre de sélectionner dans les catégories 1, 2 et 3 des profils pour les prix coups de cœur.

#### Territorialité :

Pour toutes les catégories : immatriculation dans les départements 22, 29, 35, 44 et 56.

### **ARTICLE 3 – Dossier de candidature**

Pour participer au concours, les personnes candidates remplissent le formulaire téléchargeable sur le site→

<https://www.femmesdebretagne.fr/2025/04/04/appel-a-candidatures-quatrieme-edition-du-prix-eco-visionnaires/>

Ce formulaire, ainsi qu'une vidéo et le présent règlement signé et daté, sont à retourner par mail à [prix-ecovisionnaires@femmesdebretagne.fr](mailto:prix-ecovisionnaires@femmesdebretagne.fr).

Le jury se réserve le droit de modifier la catégorie de prix d'un dossier s'il juge que le profil de la candidate correspond davantage à une autre catégorie.

### **ARTICLE 4 – Engagement des candidates et lauréates**

Toutes les candidates s'engagent à être bien à jour de leurs adhésions à l'association Femmes de Bretagne et de Loire-Atlantique.

Les lauréates s'engagent à être disponibles 2 x 2h afin de préparer la cérémonie de remise des prix, quelques jours en amont et présentes le jour de la cérémonie de remise des prix qui aura lieu le mardi 25 novembre dans la finistère (prévoir la journée entière).

Les lauréates s'engagent à être bien à jour de leurs adhésions le jour de la cérémonie le 25 novembre et à communiquer sur le Prix Eco-Visionnaires et l'association Femmes de Bretagne et de Loire-Atlantique sur leurs réseaux sociaux.

### **ARTICLE 5 – Inscription**

L'inscription est gratuite. Le dossier de candidature est disponible en téléchargement sur le site internet :

<https://www.femmesdebretagne.fr/2025/04/04/appel-a-candidatures-quatrieme-edition-du-prix-eco-visionnaires/>

Le dépôt d'une candidature vaut acceptation du présent règlement.

Les formulaires devront être finalisés être envoyés avant la date limite de clôture indiquée, sous peine d'irrecevabilité. Si un dossier est jugé non recevable selon le présent règlement, la candidate en sera informée par mail.

### **ARTICLE 6 – Critères de sélection**

Les critères de sélection pour les différentes catégories de prix reposent sur différentes actions menées alliant innovation et engagement dans la transition sociale et écologique, dans les domaines suivants :

#### Préservation de l'environnement

- Préservation, valorisation et amélioration des ressources naturelles, de la biodiversité et des écosystèmes,
- Démarche globale éco-responsable et performante

#### Promotion d'une économie responsable et performante

- Développement de l'économie locale et/ou de l'économie circulaire,
- Circuits courts,
- Démarche éthique/équitable,
- Consommation responsable,

#### Innovation sociale

- Développement du lien social et renforcement de la cohésion territoriale,
- Modèle socio-économique innovant,
- Économie sociale et solidaire,
- Nouveau mode de gouvernance

**Pour le domaine de l'aide (proches, famille...), les critères de sélection mettent l'accent sur les initiatives et actions qui soutiennent, valorisent et renforcent le rôle des aidants non professionnels, c'est-à-dire les proches et la famille qui apportent un soutien quotidien aux personnes en perte d'autonomie ou en situation de handicap.**

- Projets visant à sensibiliser le grand public et les institutions au rôle des aidants familiaux.
- Actions qui mettent en lumière l'importance de l'engagement des proches aidants et leur impact positif sur la société.
- Initiatives de reconnaissance
- Services de soutien psychologique, de groupes de parole et d'entraide.
- Accompagnement administratif
- Formations spécifiques pour les aidants bénévoles
- Solutions innovantes pour faciliter l'accompagnement à domicile : équipements, aides techniques, solutions numériques
- Initiatives collaboratives qui permettent aux aidants de se soutenir mutuellement (réseaux de pairs, plateformes d'entraide en ligne).

#### **ARTICLE 7 - Calendrier**

1. Dépôt du formulaire de candidature : Le formulaire de candidature doit être envoyé par mail à l'adresse [prix-ecovisionnaires@femmesdebretagne.fr](mailto:prix-ecovisionnaires@femmesdebretagne.fr) avant le 15 juin 2025, 00h00.
2. Désignation des lauréates : en juillet, le jury, formé des partenaires de l'événement, désignera les lauréates, une par catégorie de prix ainsi que les prix coups de coeur. Chaque lauréate sera contactée par mail/téléphone.
3. Remise des prix : la cérémonie de remise des prix se déroulera en présentiel dans le Finistère le 25 novembre 2025.
4. Les lauréates seront invitées à présenter leur activité sous forme de « pitch », lors de la cérémonie.

## **ARTICLE 8 – Remise des prix**

Pour cette édition, chacune des lauréates du prix « Éco-visionnaires », recevra comme récompense :

- Une aide financière de 1000€ pour les trois premières catégories et 1500€ pour les prix Coup de Coeur AG2R.
- Une visibilité accrue sur les réseaux sociaux de Femmes de Bretagne et de Loire-Atlantique.
- Un atelier collectif en visioconférence sur une thématique définie ensemble d'1h30 à 2h par *Les Nouvelles Oratrices*.

### **Pour une seule des 5 lauréates, choisie comme le Prix Coup de Coeur des Nouvelles Oratrices:**

- Une participation à une formation inter-entreprise offerte par *les Nouvelles Oratrices*, "Prendre la parole en public avec assurance, pertinence et adaptabilité", sur une session entre décembre 2025 et juin 2026. Durée : 21 heures, réparties sur 3 journées. Coût réel: 1530€.

## **ARTICLE 9 – Utilisation des données personnelles**

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément à la Loi informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée. Les candidates sont informées que les données nominatives les concernant, enregistrées dans le cadre de ce concours, sont nécessaires pour la prise en compte de leur participation et de leur inscription.

Conformément aux dispositions de l'article 40 de la loi précitée, toutes les candidates au concours disposent d'un droit d'accès, de modification et de rectification et de suppression des données les concernant en contactant l'organisation à l'adresse suivante :

[prix-ecovisionnaires@femmesdebretagne.fr](mailto:prix-ecovisionnaires@femmesdebretagne.fr)

## **ARTICLE 10 – Droits à l'image au nom – Cession**

En participant au concours, les candidates reconnaissent expressément et acceptent que leur(s) nom(s), prénom(s), et ceux de leurs collaborateurs, leur ville de résidence, la raison sociale, le(s) nom(s) commerciaux, la (les) marques, le(s) logo(s) et la description de leur structure ainsi que, le cas échéant, tout article, interview, photo, vidéo et captation quels qu'ils soient – peu importe leur nature, format et support-, communiqués par les candidates et/ou réalisés tout au long du déroulé du prix « Éco-visionnaires » puissent être reproduits, publiés et archivés par la société organisatrice du concours, pendant cinq ans, à titre gracieux, sur quelque support que ce soit, notamment à la télévision, dans la presse et sur les sites internet de la société organisatrice et applications afférentes, dans le monde entier, exclusivement dans le cadre d'actions publi-promotionnelles et/ou d'information du public concernant le présent concours et/ou d'autres concours similaires organisés par la société organisatrice.

En conséquence, l'acceptation par les candidates des termes du présent règlement emporte, de plein droit autorisation expresse, personnelle, gratuite et sans réserve pour la société organisatrice à, conformément aux dispositions légales relatives aux droits à l'image et au nom, (i) filmer et/ou publier la ou les photos et/ou vidéos les représentants et réalisées dans le cadre et tout au long du déroulé du prix « Éco-visionnaires », ainsi qu'à (ii) reproduire, publier, archiver son(s) nom(s), prénom(s), image(s), propos, dans tous les documents rédactionnels et publi-promotionnels diffusés sur tout support écrit (tels que parutions, magazines, dossiers de presse, affiches, programmes, catalogues) et/ou sur les sites internet, applications afférentes et/ou les pages des sites dans les réseaux sociaux de la société organisatrice, sous réserve que ces documents rédactionnels et/ou

publi/promotionnels soient en relation directe avec le prix « Eco-visionnaires » et ce, dans le monde entier, pour une durée de cinq (5) ans.

#### **ARTICLE 11 – Responsabilité**

Les candidates garantissent l'exactitude des renseignements qu'elles produisent et qu'elles devront éventuellement justifier à la demande du jury.

La participation au concours implique, pour toutes les candidates, la prise de connaissance et le respect du présent règlement, ainsi que l'acceptation des critères de sélection, tels qu'ils sont précisés au point 7 du présent règlement.

Si un cas de force majeure entraînait l'annulation ou des modifications du concours, les organisateurs ne pourraient en être tenus responsables.

Les organisateurs sont dégagés de toute responsabilité en cas de dysfonctionnement technique des systèmes informatiques mis en place.

#### **ARTICLE 12 – renseignements**

Toute demande de renseignements peut être adressée par mail à :

[prix-ecovisionnaires@femmesdebretagne.fr](mailto:prix-ecovisionnaires@femmesdebretagne.fr)

#### **ARTICLE 13 Acceptation du règlement**

La participation au présent concours implique de plein droit l'acceptation pure et simple des termes du présent règlement, lequel ne saurait être contesté devant aucune juridiction.

Date : \_/\_/\_

Nom, Prénom : \_\_\_\_\_

Signature :